

RAPPORT PRÉSENTÉ À LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE



CONSULTATION CONCERNANT LES NAVIRES POST PANAMAX

Décembre 2010

PAR



Nature Québec, 2010.

Consultations concernant les navires Post-Panamax.

Rapport présenté à la Garde côtière canadienne,
décembre 2010, 5 pages.

Rédigé par :

Marc Hudon, directeur
Programme Saint-Laurent / Grands Lacs, Nature Québec

Crédits photographiques (page couverture)

© Québec couleur nature 2006, Cécile Girard
© Québec couleur nature 2007, Julie Vaillancourt
© CCDMD, Le Québec en images, Robert Desjardins

ISBN 978-2-923731-22-3 (imprimé)

ISBN 978-2-923731-23-0 (PDF)

© Nature Québec, 2010

870, avenue De Salaberry, bureau 207, Québec (Québec) G1R 2T9

Table des matières

PRÉSENTATION	1
CONTEXTE DE LA CONSULTATION	2
COMMENTAIRES.....	3
RECOMMANDATIONS	4

PRÉSENTATION DE NATURE QUÉBEC

Nature Québec est un organisme à but non lucratif œuvrant à la protection de l'environnement et à la promotion du développement durable. Travaillant au maintien de la diversité des espèces et des écosystèmes, Nature Québec souscrit, depuis 1981, aux objectifs de la Stratégie mondiale de conservation de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) : maintenir les processus écologiques essentiels à la vie; préserver la diversité biologique; favoriser le développement durable en veillant au respect des espèces et des écosystèmes.

Regroupant plus de 8 000 sympathisants et 100 organismes affiliés, Nature Québec travaille de plusieurs façons pour atteindre ses grands objectifs, soit par l'éducation, la sensibilisation, la recherche, la participation aux consultations et les avis ou prises de position publiques, etc.

Depuis sa fondation, l'organisme s'est prononcé publiquement au sujet d'un grand nombre de questions environnementales : la Loi québécoise des forêts, la gestion de l'eau, la réduction de la pollution agricole, la Loi fédérale sur la protection de l'environnement, la Loi provinciale sur les pesticides, la consultation sur la gestion des matières résiduelles, la gestion de la faune, l'élargissement du réseau des aires protégées, l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin Saint-Laurent / Grands Lacs, etc. Nature Québec est reconnu pour ses interventions objectives, professionnelles, pertinentes, et aussi exigeantes et efficaces.

Mentionnons que Nature Québec s'intéresse depuis de nombreuses années aux divers aspects de la gestion de l'eau du Saint-Laurent, plus particulièrement via son travail de collaboration en amont, dans la région des Grands Lacs, auprès d'organisations comme la Commission des Grands Lacs, le Conseil des gouverneurs des Grands Lacs, l'Alliance internationale des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, la Commission mixte internationale, et plusieurs autres ONG. Au Québec, Nature Québec est très impliqué en ce qui concerne le développement de politiques sur les ressources en eau, les plans d'action Saint-Laurent, les comités consultatifs (CMAC, CCRNP), ainsi que les enjeux de l'introduction des espèces exotiques envahissantes, de l'érosion des rives, du dragage d'entretien, de la vitesse des navires, de la gestion intégrée du Saint-Laurent, de la gestion de l'eau par bassin versant, etc.

Nature Québec a à cœur l'évolution des efforts conjoints des gouvernements des deux pays, des huit états des Grands Lacs, de l'Ontario et du Québec, de l'industrie, des villes et municipalités, et de la société civile en général, afin de protéger les ressources en eau. Nature Québec encourage, favorise et appuie les efforts de collaboration, de concertation et d'harmonisation des idées afin d'assurer une meilleure protection environnementale, l'égalité dans le fardeau d'adaptation aux impacts cumulatifs des activités humaines et des changements climatiques sur l'ensemble du système Saint-Laurent / Grands Lacs, ainsi qu'une sécurité accrue pour ce vaste écosystème, et ce, sans pour autant nuire au développement économique régional.

CONTEXTE DE LA CONSULTATION

Cette consultation s'effectue dans le cadre des journées de consultation de la Garde côtière canadienne pour les intervenants concernés par le rapport sur l'étude de risques concernant les navires de type Post-Panamax. Nous tenons à vous remercier de nous permettre d'y prendre part.

Nature Québec désire également féliciter la Garde côtière canadienne pour ce rapport portant sur l'étude de risque concernant les navires de type Post-Panamax, 3 types de ces navires semblant plus propices à naviguer sur le tronçon Québec-Montréal. Le rapport contient beaucoup d'informations pertinentes concernant les activités maritimes en lien avec le fleuve Saint-Laurent et, par le fait même, permet d'actualiser les connaissances du public qui vit à proximité ou qui utilise ce plan d'eau. Cet exercice nous a aussi permis de mieux comprendre l'évolution de vos travaux, de vos recherches, ainsi que les contraintes et les opportunités d'amélioration de nos connaissances sur le sujet.

COMMENTAIRES

D'emblée, nous tenons à rappeler que Nature Québec ne s'oppose pas à l'évolution du transport maritime sur le Saint-Laurent, à condition que cela se fasse en concertation avec l'ensemble des usagers et des collectivités ou populations riveraines, et ce, dans le respect du maintien, voire de l'augmentation, de la résilience du Saint-Laurent.

Nature Québec tient aussi à souligner que sa vision du développement du transport maritime pour le tronçon Québec-Montréal, bien qu'en appui à la venue des navires Post-Panamax, implique obligatoirement la mise en place ou la renaissance du Transport maritime à courte distance (TMCD) par les gouvernements. En effet, les impacts des changements climatiques appréhendés dans le couloir Grands Lacs / Saint-Laurent, provoqueront, entre autres, un abaissement prolongé des niveaux d'eau dans la partie fluviale du Saint-Laurent. Cela aura des conséquences majeures sur la santé humaine, la disponibilité de l'eau, la répartition de l'eau, la qualité de l'eau, la concentration des contaminants toxiques et des contaminants émergents, ainsi que sur la stabilité des sédiments toxiques, pour ne mentionner que ceux-là. D'ici là, il faut donc absolument que les usages et les activités en lien avec l'eau du fleuve soient interpellés, afin que soit préparée harmonieusement, par des comités de travail, l'adaptation graduelle aux impacts des changements climatiques, et ce, pour toutes les parties. Nous tenons à vous rappeler que rien de ce travail d'adaptation ne peut être réalisé par l'improvisation ou la réflexion en « silo » de chacune des parties concernées.

Tous les utilisateurs et usages du fleuve, y compris la protection de la biodiversité et des écosystèmes, vont bénéficier de cet exercice collectif. Nature Québec profite donc de cette consultation officielle pour vous encourager à entamer des travaux de réflexions, des débats, des échanges, afin d'élaborer des pistes de solutions dans les plus brefs délais.

Il nous apparaît évident que l'arrivée de ces nouveaux navires nécessite des changements dans la manière de gérer le transport de marchandises et la circulation maritime dans son ensemble. Cela afin de maintenir un haut niveau de prévention des accidents, de préservation de la vie humaine et de la protection de l'environnement, notamment en regard au batillage.

RECOMMANDATIONS

Nature Québec recommande donc :

- R-1 Que vous considérez d'appliquer, de manière définitive, l'interdiction de tout dépassement ou rencontre entre navires de fort tonnage et/ou de dimensions Post-Panamax sur l'ensemble des courbes du tronçon Québec-Montréal ;
- R-2 Que le gouvernement interdise, de façon permanente, toute rencontre entre navires Post-Panamax navigant la nuit ;
- R-3 Que les règlements intérimaires (avis 617T) soient maintenu en permanence par mesure de précaution ;
- R-4 Que les gouvernements s'assurent que les deux unités motrices sur les navires Post-Panamax fonctionnent en tout temps pendant les transits ;
- R-5 Que le gouvernement s'assure que l'affrètement de brise-glaces aux navires Post-Panamax, au pont de Québec, ne prive pas de l'assistance de brise-glaces les autres usagers du golfe et de l'estuaire du Saint-Laurent, ou de la rivière Saguenay ;
- R-6 Que le respect des conformités de la formation des membres d'équipages ne se fasse pas uniquement lors du premier passage des navires Post-Panamax, mais qu'elle se fasse de façon aléatoire, en permanence, afin de palier aux changements fréquents de personnel à bord des navires ;
- R-7 Que le gouvernement impose l'obligation, pour tous les pilotes de classe B et C, d'être informés des effets de l'interaction des navires dans le cas de rencontres impliquant un navire Post-Panamax ;
- R-8 Que le gouvernement favorise davantage une approche de précaution en évitant que l'analyse de scénarios et du comportement de ces navires sur le fleuve Saint-Laurent ne se fasse que lors du premier voyage d'un navire Post-Panamax. Même si du travail en ce sens à été effectué, il demeure des incertitudes quant aux conséquences de rencontres impliquant ces navires. Nous croyons que les connaissances actuelles sont insuffisantes quand il faut considérer, tel que mentionné dans le rapport, les différents vents, courants, niveaux d'eau, usagers avoisinants, les glaces et types de glace, la brume, etc. Un tel travail devra se poursuivre au cours de plusieurs années si le gouvernement est sincère quand il mentionne vouloir protéger la qualité de vie des communautés riveraines et la protection de l'environnement ;
- R-9 Que le gouvernement entame les démarches afin d'augmenter la capacité d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures dans le Saint-Laurent. Nous croyons fermement que cette capacité devrait être révisée à la hausse, étant donné

les 140 passages annuels de navires Post-Panamax, ce même si le nombre total de mouvements des navires tout gabarit a légèrement diminué. Il ne faut pas oublier que les volumes de produits pétroliers en transit sur le fleuve ont plus que doublés depuis la mise en place du Régime d'intervention de la LMMC, en 1995.

- R-10 Que le gouvernement impose, en permanence, la réduction de vitesse des navires de fort gabarit, dont les Post-Panamax, à 10 nœuds dans les zones à risques d'érosion, entre Montréal et Québec ;
- R-11 Que le gouvernement impose des précautions accrues advenant la probabilité de rencontres entre navires de fort gabarit, dont les Post-Panamax, dans les chenaux d'eau libre confinés par des glaces ;
- R-12 Que le gouvernement effectue davantage d'études reliées 1) aux risques de la navigation dans les conditions variables de niveaux d'eau, 2) à l'effet des vagues et au battillage en lien avec l'érosion des berges et 3) aux conditions des glaces, au niveau de leur épaisseur, de leur instabilité, de leur fragmentation, de leur présence et de leur mouvement.
- R-13 Que le gouvernement dote, en permanence, la région du Québec d'un remorqueur d'escorte afin de répondre aux urgences pouvant survenir dans le secteur de l'île d'Anticosti et du golfe du Saint-Laurent, où les vents sont violents, les vagues de plusieurs mètres de haut, et où la mauvaise température prévaut fréquemment. La flotte actuelle de navires de la Garde côtière est, pour l'ensemble, désuète et constamment en réparation, alors que les pièces de rechange n'existent plus et doivent être fabriquées ce qui prend énormément de temps. Étant donné la nécessité d'escorter les navires commerciaux en période hivernale et, conséquemment, étant donné la nécessité de la présence des brise-glaces en tout temps pour ce vaste territoire maritime, l'arrivée de navires aussi modernes et d'aussi grande taille que les Post-Panamax justifie dès maintenant un engagement financier pour que l'achat de ce remorqueur d'escorte se réalise dans les plus brefs délais. Le Canada et sa population ne peuvent attendre qu'un désastre se produise avant de reconnaître l'importance d'être proactifs et d'agir dès maintenant.



Nature Québec

sensible à tous les milieux

Nature Québec est un organisme national à but non lucratif qui regroupe 5 000 sympathisants, dont plus d'une centaine d'organismes affiliés issus des régions du Québec. Promoteur de la sauvegarde de l'environnement et du développement durable, Nature Québec est résolument engagé dans un processus qui vise à influencer les comportements des citoyens et des organisations publiques et privées du Québec. Depuis 1981, il fonde son action sur les trois objectifs principaux de la Stratégie mondiale de conservation de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) :

- maintenir les processus écologiques essentiels à la vie;
- préserver la diversité biologique;
- favoriser l'utilisation durable des espèces, des écosystèmes et des ressources.

Nature Québec contribue à l'avancement des sciences environnementales par la production de mémoires, d'analyses et de rapports sur lesquels il fonde ses interventions publiques. Il réfléchit aux perturbations que subit la nature lors de l'aménagement du territoire agricole et forestier, de la gestion du Saint-Laurent et lors de la réalisation de projets de développements urbain, routier, industriel et énergétique. À ces fins, Nature Québec a constitué des commissions autour de grands thèmes intégrateurs qui interviennent dans les domaines de l'agriculture, des aires protégées, de la biodiversité, de l'eau, de l'énergie et de la forêt. Prônant le consensus et la vie démocratique, les commissions sont animées par un important réseau de bénévoles et de collaborateurs détenteurs d'une expertise de terrain irremplaçable, ainsi que d'universitaires et de chercheurs spécialisés dans les domaines de la biologie, de la foresterie, de l'agronomie et des sciences de l'environnement.

Nature Québec cherche à susciter des réflexions et des débats, et exige souvent un examen public préalable à la réalisation de projets publics ou privés ou à la mise en œuvre de politiques ou de programmes gouvernementaux qui risqueraient d'avoir des impacts négatifs sur l'environnement.

Nature Québec
870, avenue De Salaberry, bureau 270
Québec (Québec) G1R 2T9
tél. (418) 648-2104 • Téléc. (418) 648-0991
www.naturequebec.org • conservons@naturequebec.org